

## FAQ étudiants

Afin de répondre aux questions que chaque étudiant peut se poser, l'université a mis en place cette **foire aux questions**. La plupart des réponses génériques s'y trouvent mais **nous vous conseillons de prendre régulièrement connaissance des informations mises à jour sur le site et sur les réseaux sociaux**.

Toutes les informations concernant **l'évolution des consignes de sécurité sanitaire sur le campus** sont consultables à cette adresse web directe : [www.ut-capitole.fr/coronavirus](http://www.ut-capitole.fr/coronavirus)

**En cas de suspicion de contamination ou en cas avéré de COVID-19**, consultez les consignes à suivre.

**Si vous êtes positif au test de dépistage**, remplissez le [formulaire de déclaration en ligne](#). Les informations recueillies sont destinées au Référent COVID de l'université qui les transmet à l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de lancer le recensement des éventuels cas contact.

[Consulter la FAQ en version anglaise - Consult the FAQ in English](#)

### SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| <b>SANTÉ ET MESURES SANITAIRES</b>                       | <b>STAGES</b>                                     |
| <b>HANDICAP</b>  | <b>BIBLIOTHÈQUES</b>                              |
| <b>VIE SUR SITE : INFORMATIONS PRATIQUES</b>             | <b>ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ À TOULOUSE</b> |
| <b>ACTION SOCIALE ET URGENCES MÉDICO-PSYCHO-SOCIALES</b> |   |

L'ensemble des questions posées par les étudiants sur les réseaux sociaux sont recensées et remontées à la direction de l'établissement.

Une fois les réponses disponibles, elles sont déposées dans cette FAQ.

#### Santé & Mesures sanitaires

**Le port du masque est obligatoire dans les bâtiments de l'université** (amphithéâtres, salles de cours, couloirs...), et en extérieur uniquement lorsque la distanciation de 2 mètres ne peut être

#### Stages

respectée. Les gestes barrières, le lavage régulier des mains, le port du masque, le respect de la distanciation sociale et des flux de circulation restent les meilleures armes contre la maladie.

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a mis à disposition des établissements d'enseignement supérieur des **autotests nasaux**. À compter du 30/08, ils seront disponibles sur demande des étudiants et des personnels aux accueils des bâtiments, à raison d'une boîte par personne, une seule fois. La distribution se fera jusqu'à épuisement des stocks.

Une page d'information dédiée aux mesures mises en œuvre est en ligne sur notre site : [www.ut-capitole.fr/coronavirus](http://www.ut-capitole.fr/coronavirus)

Le centre de santé pour les étudiants (Simpps) d'UT Capitole est équipé pour la vaccination Covid-19. Toute la communauté étudiante est invitée à venir se faire vacciner gratuitement. **Plus d'infos**.

Plusieurs centres de vaccination sont ouverts à Toulouse, notamment le **vaccinodrome de Toulouse** (situé sur l'île du Grand Ramier) et l'**espace Pierre Baudis** (situé non loin de l'université, quartier Compans-Caffarelli). Le vaccinodrome de Toulouse propose un **passage facilité des étudiants** (lignes dédiées). Il est recommandé de prendre rendez-vous en ligne sur les sites Keldoc ou Doctolib, par téléphone au 0800 54 19 19 ou en envoyant son nom, prénom et numéro de téléphone à [plateformevaccination31@gmail.com](mailto:plateformevaccination31@gmail.com).

L'accès aux enseignements universitaires n'est pas soumis au passe sanitaire. Mais certains événements culturels, sportifs et scientifiques pourraient l'être. Dans ce cas, il y aura une information préalable à l'événement.

**Tous les étudiants se retrouvant dans cette situation sont encouragés à lire le document intitulé « Consignes pour les étudiants en cas de suspicion de contamination ou cas avéré de Covid-19 ».**

En parallèle :

- J'informe ma scolarité. Je peux envoyer un certificat médical d'arrêt pour justifier de mon absence si le médecin m'en a délivré un. Les coordonnées de chaque scolarité sont indiquées

Oui, afin de respecter les mesures de confinement, l'université valide cette modalité de stage.

Oui le stage à distance peut être mis en place depuis votre lieu de résidence en France ou depuis votre lieu de résidence à l'étranger. Dans ce cas -là, votre convention de stage devra faire l'objet d'un avenant. Vous indiquerez la modalité « distanciel » en précisant l'adresse depuis laquelle vous travaillerez (domicile, tiers lieu...)

La structure d'accueil m'adresse par écrit la modalité télé travail à laquelle je dois donner mon accord. Si mon stage devait initialement se dérouler en présentiel, il sera nécessaire d'effectuer un avenant à la convention de stage et de préciser l'adresse du lieu où je télé-travaille.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que le travail à distance implique que vous devez rester à la disposition de la structure et vous conformer aux dispositions de la convention de stage initiale. Vous devez rester disponible pour votre structure d'accueil et respecter les horaires définis par celle-ci.

Votre convention pourra être validée dans la mesure où la structure d'accueil vous propose un aménagement qui respecte les consignes de distanciation sociale ou bien une mission en **t é l é t r a v a i l**.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur rappelle la responsabilité des entreprises de repenser leurs organisations pour :

- Limiter au strict nécessaire les réunions,
- Limiter les regroupements de salariés dans des espaces réduits,
- Annuler ou reporter les déplacements non indispensables,
- Adapter l'organisation du travail, notamment grâce à la rotation d'équipes.

sur le site de l'université, page « [Gérer sa scolarité](#) » ;

- J'informe le référent Covid de l'Université en remplissant [le formulaire en ligne](#) ;

Si le résultat de votre test de dépistage est positif, j'informe le Référent Covid de l'université en remplissant [le formulaire](#) prévu à cet effet. Votre déclaration restera confidentielle, mais les informations seront transmises à l'ARS (Agence régionale de Santé).

Si je ne l'ai pas déjà fait, je transmets le certificat médical d'arrêt à ma scolarité. Je reste à mon domicile pour protéger mes proches et les autres étudiants.

Le Simpps Arsenal est ouvert.

Vous pouvez appeler au **05 61 63 37 25** pour toute question santé, sociale ou psychologique, **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h**, pour obtenir conseils, orientation ou RDV selon votre situation.

**Les étudiants relais santé (ERS) du SIMPPS** de Toulouse sont également à l'écoute des étudiants pour les informer, les guider et les orienter vers les différents services et associations dont ils pourraient avoir besoin. Pour entrer en contact avec eux, rendez-vous sur [leur page Facebook](#). [Plus d'informations sur cette page](#) (accès restreint).

## Handicap

J'ai un **handicap temporaire ou définitif** et je souhaite bénéficier d'aménagements ou prolonger mes aménagements : je dois me signaler au pôle handicap ([handicap@ut-capitole.fr](mailto:handicap@ut-capitole.fr)) et prendre rendez-vous avec le médecin du SIMPPS ([contact-simpps@univ-toulouse.fr](mailto:contact-simpps@univ-toulouse.fr)).

## Vie sur site : informations pratiques

Lors du stage, si ces conditions ne sont pas remplies, si vous vous sentez en insécurité, vous pourrez exercer un droit de retrait.

En ce qui concerne la création de votre convention de stage, vous devez suivre [la procédure habituelle](#).

Les étudiants de TSE et de TSM suivent la procédure indiquée par leur composante de rattachement.

Votre convention vous sera retournée signée par l'université en retour.

## L'accueil du bureau des stages est ouvert au public :

Site de l'Arsenal Bureau AR 379

Lundi : 13h30 - 16h30

Mardi à Jeudi : 9h -12h et 13h30 -16h30

Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à [stages@ut-capitole.fr](mailto:stages@ut-capitole.fr) ou par téléphone au **05 61 63 37 35**

[Retrouvez toutes les informations sur les stages](#)

- Si mon stage est simplement reporté, je dois contacter le bureau des stages pour effectuer un avenant à ma convention de stage en précisant les nouvelles dates.
- Si mon stage est interrompu, je dois également effectuer un avenant en précisant la date d'effet.
- Si mon stage est annulé, je dois contacter le bureau des stages pour annuler ma convention de stage.

Suite à la circulaire de la DGESIP du 15 février 2021 et aux mesures prises par l'établissement, les demandes de **stages obligatoires hors UE** (y compris le **Royaume Uni**) font dorénavant l'objet d'une demande à adresser au bureau des stages dont vous dépendez.

Les demandes de stage pour un **pays classé en zone rouge** (voir orange) doivent également faire l'objet d'une demande même **si vous résidez actuellement dans le pays en question**.

Les départs en stage dans les départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer sont autorisés. En revanche, le contexte sanitaire étant instable, il est recommandé de surveiller la situation sur place en consultant le lien suivant :

**La Cafet'Arsenal est ouverte** en semaine de 8h à 17h45 et le week-end de 11h30 à 17h45.

Pour plus d'informations sur la restauration du Crous à emporter, consulter la page : [www.crous-toulouse.fr/actualite/vae/](http://www.crous-toulouse.fr/actualite/vae/)

## Action sociale & Urgences médico-psycho-sociales

Pour lutter contre la morosité liée aux études à distance et éviter le décrochage des étudiants, UT Capitole met à disposition de ses étudiants de L1, de L2 et de L3 inscrits à la Faculté de Droit, à TSE, à TSM et à la Faculté d'administration et de communication, ainsi que des étudiants de Master 1 à TSM, **une soixantaine de parrains et marraines** à raison de 10h par semaine. Ces étudiants ayant déjà fait leur cursus dans notre université ont pour mission de vous accompagner. Ils sont là pour booster votre moral, pour répondre à vos questions et vous aider dans la réussite de votre diplôme. Ils facilitent également votre lien avec les enseignants de vos cours magistraux et vos chargés de travaux dirigés.

N'hésitez pas à faire appel à cet élan de solidarité pour rompre l'isolement de vos cours à distance. Pour profiter de ce dispositif exceptionnel d'entraide, les étudiants sont invités à remplir un sondage, sur leurs espaces de scolarité en ligne (via "**Mes cours en ligne**"), pour réserver une place dans les créneaux proposés. **Pour plus d'informations, consultez la page suivante.**

Les étudiants en Droit peuvent également se rendre à **la BU de l'Arsenal** : des parrains et marraines y seront présents, à partir du 1er mars, du lundi au vendredi, de 12h30 à 14h. Ils se tiendront à la disposition **des étudiants en droit**. **Plus d'informations sur le dispositif de parrainage à la BU de l'Arsenal.**

Afin de soutenir les étudiants impactés par la crise sanitaire, le Premier ministre Jean CASTEX a annoncé :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voya>

Les **stages facultatifs hors UE** ne sont pas considérés comme étant un motif impérieux et ne peuvent actuellement plus faire l'objet d'une demande de convention de stage.

Afin de préparer au mieux votre départ **nous vous recommandons impérativement de vérifier les points suivants** :

- Aménagement proposé par la structure d'accueil qui respecte les consignes de distanciation sociale.
- Ouverture des frontières entre les pays concernés et organisation de votre mise en quarantaine à votre arrivée.
- Vol Aller/Retour confirmé avec des billets remboursables et modifiables.
- Couverture maladie adaptée au pays d'accueil
- Assurance complémentaire adaptée au pays (responsabilité civile, rapatriement incluant le risque pandémie...)
- La structure d'accueil doit vous fournir une protection sociale si votre gratification est supérieure à 15% du plafond de la sécurité sociale
- Déclaration de votre départ sur le site [Ariane](#).

### Sites de Référence :

F i c h e s - p a y s

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

F i c h e s   C o n s e i l s   a u x   v o y a g e u r s

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

B a s e   A r i a n e

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/log>

Caisse des Français de l'Etranger pour assurance complémentaire : <http://www.cfe.fr/>

Sites internet des ambassades et consulat français indiqués dans la Fiche-pays

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Protection sociale à l'international

<http://www.cleiss.fr/>

## Bibliothèques

Les bibliothèques sont ouvertes !

**Arsenal** : du lundi au vendredi, de 9h à 22h. Le samedi de 9h30 à 20h (sauf le 11/09, fermeture à 17h30).

**Manufacture des Tabacs** : du lundi au vendredi, de 9h à 20h. Le samedi de 9h30 à 20h (sauf le 11/09, fermeture à 17h30).

**Garrigou et Boutaric** : ouverture le 13/09, du lundi au vendredi de 9h à 18h.

- une aide exceptionnelle de solidarité de 150 euros pour les étudiants boursiers dont le versement interviendra en même temps que la mensualité de bourse de décembre.

- le doublement des aides financières d'urgence qui pourront bénéficier à 45 000 jeunes supplémentaires (boursiers et non boursiers) pour se loger et se nourrir.

- la création de 20 000 emplois de tuteurs, pour une durée de 4 mois.

Plus d'informations sur le site [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

Pour permettre la mise en paiement des bourses, il convient d'envoyer votre notification de bourse conditionnelle 2020/2021 à [bourses@ut-capitole.fr](mailto:bourses@ut-capitole.fr).

L'instruction et le paiement des bourses et aides continuent d'être assurés. L'instruction des DSE (Dossier social étudiant) continue.

**Le CROUS** met en place des « e-bons d'achats de première nécessité » en partenariat avec l'enseigne Carrefour, pour l'achat de denrées alimentaires et de produits de première nécessité :

- <http://www.crous-toulouse.fr/lecrous/contacts/formulaire/>

**L'UT1** propose une aide alimentaire selon les modalités habituelles :

- [contact-simpps@univ-toulouse.fr](mailto:contact-simpps@univ-toulouse.fr)

**Le SIMPPS et le CROUS assurent une permanence.**

Pour vous accompagner en cas de **difficultés sociales**, en coordination avec le CROUS (à distance, sur rendez-vous) :

- [contact-simpps@univ-toulouse.fr](mailto:contact-simpps@univ-toulouse.fr)

- <https://welcomedesk.univ-toulouse.fr/le-service-interuniversitaire-de-m-decine-pr-ventive-et-de-promotion-de>

- <http://www.crous-toulouse.fr/lecrous/contacts/formulaire/>

**Écoute, soutien**, prise en charge psychologique (à distance, sur rendez-vous) :

- [contact-simpps@univ-toulouse.fr](mailto:contact-simpps@univ-toulouse.fr)

- <https://welcomedesk.univ-toulouse.fr/le-service-interuniversitaire-de-m-decine-pr-ventive-et-de-promotion-de>

Pour les étudiants étrangers, des consultations psychologiques en anglais et en espagnol sont également possibles (à distance, sur rendez-vous).

- Information et rendez-vous : 06 27 86 91 83 ou [rdv.apsytude@gmail.com](mailto:rdv.apsytude@gmail.com).

Voir [les règles de fonctionnement en période de pandémie](#). Plus d'infos ? N'hésitez pas à [nous contacter](#).

Les salles de lecture sont ouvertes à tous. Vous pouvez aussi réserver en ligne une salle de travail en groupe pour 3h max. /jour.

Toutes les infos : <https://www.ut-capitole.fr/bibliotheques/informations-pra>

Oui ! A partir de notre [portail documentaire](#), vous trouverez tous les documents nécessaires à vos études.

Les BU possèdent plus de **300 000 e-books**. Elles sont abonnées à plus de **50 000 revues** en ligne et à des **bases de données**.

Vous pouvez rencontrer [les tuteurs-étudiants](#) à la BU Arsenal ou Manufacture des Tabacs du 20 septembre 2021 au 31 mars 2022, pour un soutien individualisé et une aide au travail universitaire. Du lundi au samedi matin, sans rendez-vous.

Les bibliothécaires sont à l'accueil des bibliothèques et en ligne !

Pour une question simple, contactez le service « Une question ? » [par email](#), chat ou SMS au 06-44-60-42-22.

Pour une question plus pointue, vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique, [via ce formulaire](#).

Adressez-vous au service de [Prêt Entre Bibliothèque](#) (PEB).

Les sujets d'examen de l'université sont numérisés et mis en ligne sur les pages web des bibliothèques de l'université. [Consulter](#)

- En savoir plus : [Happsyline, consultations webcam gratuites pour tous les étudiants avec une équipe de psychologues jusqu'au mercredi 17 Juillet 2020](#)

**Les étudiants relais santé (ERS) du SIMPPS** de Toulouse sont également à l'écoute des étudiants pour les informer, les guider et les orienter vers les différents services et associations dont ils pourraient avoir besoin. Pour entrer en contact avec eux, rendez-vous sur [leur page Facebook](#). [Plus d'informations sur cette page](#) (accès restreint).

L'association étudiante de [la Corpo Arsenal](#) met à disposition gratuitement des protections hygiéniques biologiques et lavables, pour toutes les personnes réglées étudiant à l'Université Toulouse Capitole.

La distribution de protections hygiéniques a lieu **au sein du local de l'association, du lundi au vendredi entre 11h et 17h, sur présentation de la carte étudiante.**

[Plus d'informations sur ce projet de lutte contre la précarité menstruelle](#)

Rendez-vous dans nos [rubriques de conseils](#) pour rédiger votre mémoire avec une feuille de style, organiser votre bibliographie et citer vos sources. Vous pouvez vous faire aider par des bibliothécaires en prenant un [rendez-vous documentaire](#).

Rendez-vous dans nos [rubriques de conseils](#) pour rédiger votre thèse : utilisation d'une feuille de style, organisation de la bibliographie, citation des sources, utilisation du logiciel Zotero... Faites-vous aider par des bibliothécaires en prenant un [rendez-vous documentaire](#).

Le poste Refinitiv Workspace + Datastream Add-On de la BU Arsenal est accessible [sur réservation](#) (après identification) pour une utilisation en autonomie.

Pour les demandes de formations ou d'assistance, contactez [Philippe Soleri](#).

## Étudiants étrangers en mobilité à Toulouse

Consulter le site web ci-dessous :  
Campus France : [arrivée sur le territoire français](#)